

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du lundi 11 mai 2020 – à 19h30

L'an deux mille vingt, le onze du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de FROMERÉVILLE LES VALLONS s'est réuni en assemblée ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SANTUS Angélique, Maire, et sur sa convocation en date du 4 mai 2020.

Date d'affichage du compte-rendu : 12 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 8.

Nombre de conseillers présents : 6.

Nombre de conseillers votant : 6.

ETAIENT PRESENTS : SANTUS Angélique, MARECHAL Alain, SAUCE Stéphane, GENICOT Claude, GABRIEL Julien et COERENZA Stéphane.

ETAIENT EXCUSEES : ADENIS Isabelle et VAUCARD Lucette.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur SAUCE Stéphane a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- Opération bons de fleurs 2020
- Travaux calvaire rue Pasteur
- Questions diverses

2020-08 : Travaux de dépose et pose d'une croix sur le calvaire rue Pasteur

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur la croix rue Pasteur. Un devis a été proposé par la société VARNEROT d'un montant de 1 592€ HT soit 1 910,40€ TTC comprenant les travaux suivants : dépose en conservation de la croix, traitement et vérification de la fixation – recoupe de l'élément en pierre supportant la croix, fourniture, taille et pose d'un élément neuf en pierre d'Euville, scellement à la résine avec incorporation de goujons inox – repose de la croix et scellement à la résine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis proposé et précise que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2020.

2020-09: Attribution de bons de fleurs 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'opération « bon de fleurs » pour cette année encore ; opération qui consiste à octroyer à chaque foyer de Fromeréville les Vallons une participation financière sous forme d'un bon d'achat de 15,00 €, pour l'acquisition de fleurs dans le cadre de l'embellissement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler l'opération « bon de fleurs » en offrant à chaque foyer un bon d'achat de fleurs de 15,00€.

Les sociétés retenues sont :

- Etablissement LOMBARD situé à Verdun
- SAS Vallée de la Meuse située à Belleville sur Meuse

Chaque bon de fleurs sera valable jusqu'au 30 juin 2020 dans les établissements partenaires.

Récapitulatif des décisions prises lors de la séance du 5 mars 2020 :

N°2020-08 : Travaux de dépose et pose d'une croix sur le calvaire rue Pasteur

N°2020-09: Attribution de bons de fleurs 2020

Suivent les signatures des membres présents :

SANTUS Angélique	MARECHAL Alain	SAUCE Stéphane
GENICOT Claude	COEREZZA Stéphane	GABRIEL Julien